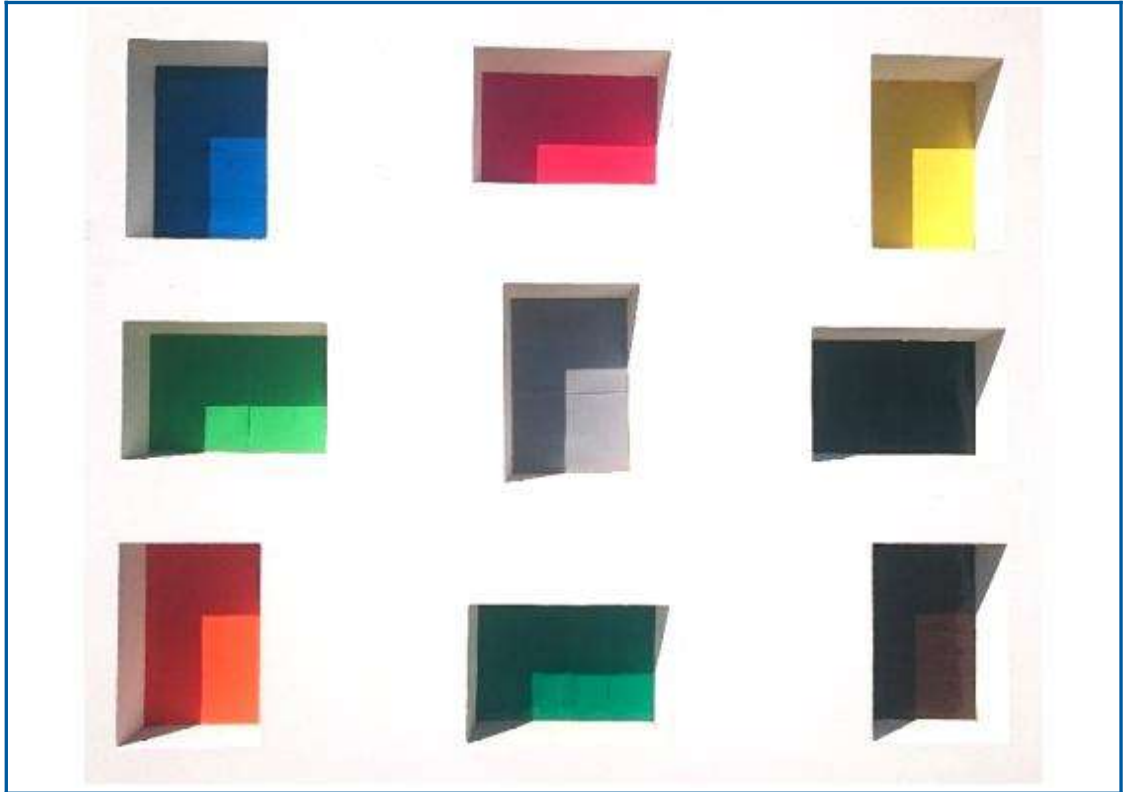


Livret d'accueil



École de gendarmerie de Tulle

Caserne La Bachellerie

35 boulevard Jean Moulin

BP 170 19012 TULLE CEDEX



SOMMAIRE

1	GÉNÉRALITÉS	Chef de file
1.1	Mot d'accueil	SC
1.2	Accès à l'école	SC
1.3	Tenue / Habillement	BSO /DF
1.4	Documents administratifs	BGP
1.5	Prévoyance - Assurances	DF
1.6	Services à disposition	SC
1.7	Trucs et astuces	DF
2	LA FORMATION ET SON ENVIRONNEMENT	
2.1	Formation élève gendarme	DF
2.2	Formation élève gendarme adjoint volontaire «Agent de police judiciaire adjoint »	DF
2.3	Formation élève gendarme adjoint volontaire « Emploi particulier » <u>En attente de refonte.</u>	DF
2.4	Aptitude médicale	BGP
2.5	Vie à l'école	SC



Fiche 1.1 Mot d'accueil

Mot d'accueil

Vous allez prochainement rejoindre l'école de gendarmerie de Tulle pour y suivre votre formation initiale de gendarme adjoint volontaire ou de sous-officier de gendarmerie. Dès à présent je vous souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du personnel.



Vous pourrez compter sur leur professionnalisme et leur disponibilité pour vous instruire, vous guider et vous soutenir au cours de cette période de formation particulièrement dense qui va vous préparer très concrètement au métier de gendarme.

S'agissant de l'entraînement physique et sportif, il est déterminant en vue des cours d'intervention professionnelle et des mises en situation que vous allez découvrir. Je vous engage à vous préparer sans attendre afin d'aborder au mieux les exercices que vous aurez à effectuer. Le maintien en condition physique est un devoir du militaire qui n'a d'autre finalité que de lui permettre d'exercer son métier avec efficacité.

Les programmes sont denses et nécessitent un fort investissement personnel et donc une vraie motivation. N'ayez pas d'appréhension ou de doute quant à vos capacités !

Sur le plan professionnel, vous allez acquérir les «*savoir-faire*» fondamentaux du gendarme. A la formation générale (connaissance du cadre légal de votre action, procédures, techniques d'intervention, tirs...) s'ajouteront des cours plus spécifiques qui préparent plutôt à la gendarmerie départementale ou à la gendarmerie mobile.

Au «*savoir faire*» que je viens d'évoquer brièvement s'ajoutera l'acquisition du «*savoir être*» militaire fondé sur la discipline, l'esprit de corps, la solidarité, la fidélité.

Certains vont découvrir la vie en collectivité dans un environnement parfois spartiate mais finalement pas désagréable. Elle contribue à la cohésion des promotions. Vous aurez toujours à vos côtés quelqu'un sur qui compter.

Les cérémonies auxquelles vous participerez seront également des moments forts de votre passage à l'école. Elles seront source de méditation sur le sens de votre engagement au service de la Nation et de nos concitoyens. D'ailleurs, la devise de l'école est de «*s'engager et s'instruire pour protéger et servir*».

Au moment de partir, le choix des affectations peut susciter des déceptions initiales mais soyez sans crainte, partout vous serez attendus et accueillis dans vos unités. Vous découvrirez peut-être avec enthousiasme de nouvelles régions de notre beau pays.

Je vous félicite d'avoir fait le choix de rejoindre la gendarmerie nationale, un engagement que vous ne regretterez pas ! Vous aurez beaucoup à apprendre et devrez travailler mais soyez confiants et optimistes :

Qui peut le plus, peut le plus !

Général Jean Gouvert

Fiche 1.2 Accès à l'école



Il vous est demandé d'arriver la veille de votre incorporation entre 16h00 et 18h00.

Si vous arrivez en train : une navette, sans réservation, est mise en place à la gare de TULLE afin de vous conduire jusqu'à l'école.

Si vous arrivez en voiture : vous devez, être en mesure de présenter les pièces afférentes à la mise en circulation et à la conduite du véhicule. Toutefois, il est à noter que le nombre de places de stationnement à l'intérieur de l'école est limité, il est donc conseillé de privilégier le covoiturage ou d'emprunter les transports en commun pour rejoindre TULLE.

Dans le cas où vous seriez amené à stationner à l'extérieur de l'école, veillez à vous garer sur les zones réglementairement identifiées en excluant les parkings privés. Evitez les stationnements anarchiques, susceptibles de gêner les usagers locaux. Des instructions vous seront données ultérieurement par les cadres de votre compagnie.

En cas de retard indépendant de votre volonté, prévenez l'école en téléphonant au **05.55.21.79.99**, en indiquant votre nom, le lieu où vous vous trouvez, le motif de votre retard ainsi que l'heure probable de votre arrivée.

L'accès à l'école est soumis au contrôle d'identité. Durant vos premières semaines d'incorporation, il vous sera délivré un badge d'authentification.

Afin de permettre la création de celui-ci, merci d'établir votre inscription en vous connectant sur le site www.egn-tulle.fr

Si vous possédez un véhicule, merci de bien vouloir l'enregistrer sur le site.

En cas de difficulté de connexion, vous pouvez contacter votre compagnie par le bouton CONTACT de la page de connexion du site.

Adresse géographique :
Caserne de la Bachelierie
35 boulevard Jean Moulin
19000 TULLE

Coordonnées GPS :
45°15'35.4"N 1°46'07.3"E

Tout savoir sur la ville de Tulle
<http://agglo-tulle.fr/>

DEMANDE D'ACCÈS ÉCOLE DE GENDARMERIE DE TULLE : <https://egn-tulle.fr>

Cliquer sur « inscription »

Connexion

Mail

Une adresse email est requise

Mot de passe

MOT DE PASSE OUBLIÉ

Rester connecté(e)

← INSCRIPTION

SE CONNECTER

Inscription

Email

Une adresse email est requise

Nom

Prénom

Mot de passe

Validation mot de passe

Statut au sein de l'établissement

Champ obligatoire

J'accepte les conditions générales d'utilisation

RETOUR

S'INSCRIRE

Saisir tous les champs demandés

Email : attention vous devez avoir accès rapidement à votre messagerie

- Statut au sein de l'établissement : saisir la compagnie ou le service auquel vous êtes affecté

- Bien cocher la case sur les conditions d'utilisation

Cliquer sur S'INSCRIRE

Par la suite un mail va vous être adressé très rapidement. Dès réception vous allez pouvoir effectuer votre demande d'accès. Dans le mail cliquer sur :

Confirmer mon email

Deux menus sont présents :

MA DEMANDE D'ACCÈS

RENSEIGNER MON VÉHICULE

Ma demande

Café

Matr

Date de naissance

Date d'inscription

Sexe

Adresse

N°

Date de naissance

Photo validée

Renseigner tous les informations demandées

Enregistrement d'un nouveau véhicule

Immatriculation

Type de véhicule

Modèle

Couleur

ANNULER

SUIVANT

Fiche 1.3 Tenue / Habillement

À votre arrivée, vous percevrez un paquetage (diverses tenues d'uniforme dont treillis et survêtement). Pour nous permettre de le préparer, des fiches de prise de mesures (une pour l'habillement et une pour le gilet pare-balles) vous ont été transmises.

Elles sont à retourner au plus tard 15 jours avant la date prévue d'arrivée à l'école. Ces documents sont à envoyer à l'adresse suivante : sg.e.bso.eg.tulle@gendarmerie.interieur.gouv.fr et à votre compagnie d'instruction de rattachement.

Les anciens GAV, AGIV et Réservistes doivent impérativement conserver les effets perçus lors de leurs précédentes fonctions y compris les cartes de circulation et les cartes militaires d'identité. Ils se présenteront munis de ces derniers, le jour de leur incorporation. Ils ne percevront qu'un complément de paquetage.

Outre les effets qui vous seront fournis à votre arrivée, il vous est demandé de vous équiper des matériels ci-dessous :

I. EFFETS INDISPENSABLES

Matériels de protection	EGAV	EG
Protège dents	X	X
Coquille de protection	X	X
Mitaines renforcées		X
Protège tibia Sport de Combat		X

- chaussures de sport pour la pratique de la course à pied (de bonne qualité) ;
- linge de rechange, 10 tee-shirts kakis et 5 noirs, sous-vêtements, chaussettes de sport ; **alors de votre passage à la chaîne d'habillement** votre tenue sera obligatoirement composée tee shirt + cycliste + chaussettes de sport personnels ;
- treillis déclassés, rangers déclassés (surplus militaires) ;
- nécessaire de toilette, filet à chignon noir pour les personnels féminins, serviettes de toilette ;
- nécessaire à chaussures (brosse, cirage) (*) ;
- nécessaire pour les petits soins (pansements, paracétamol, pommade anti-inflammatoire) ;
- tenues civiles correctes (les survêtements sont interdits pour les sorties de la caserne) ;
- plusieurs cadenas (2 minimum de taille moyenne) (*) ;
- 10 cintres (*) ;
- Bouteille ou gourde d'eau de **1 L minimum** ;
- de la lessive pour lavage à la main ;
- un flacon de gel hydroalcoolique 100 ml ;
- Un pulvérisateur ou lingettes désinfectantes ;
- Une clé USB (8GB) ;
- Une montre basique ;
- barres céréales non chocolatées.

II. EFFETS CONSEILLÉS

- pour les périodes froides une tenue de sport adaptée aux conditions climatiques de couleur noire et unie : survêtement, collant de courses ;
- des chaussettes en coton (*pour les marches*) ;
- pour les filles : collants transparents ou couleur chair, soutien-gorge adapté au sport ;
- pansements couleur chair (pour masquer les éventuels tatouages) ;
- trousse à couture (*aiguille, fil*) ;
- ordinateur portable ou tablette

FOURNISSEURS

Outre les fournisseurs spécialisés comme Venum, Dragon bleu, Metal boxe, Everlast, il est possible de s'équiper correctement à moindre coût chez les grandes enseignes de sport.

FOURNITURES SCOLAIRES

Des documents d'instruction vous seront remis à l'école. Vous devez les compléter en prenant des notes.

- un classeur grand format, des feuilles blanches et des feuilles à carreaux perforées, stylos de couleur noire et rouge, une règle graduée de 30 cm, deux carnets de poche à spirales format 13 X 9, surligneurs de couleurs différentes.



Fiche 1.4 Documents administratifs

Le jour de votre incorporation la section Élèves en Formation du bureau de la gestion du personnel est chargée de vous faire signer votre contrat d'engagement. C'est à partir de ce moment où vous accédez à votre nouveau statut de militaire de la gendarmerie (volontaire ou sous-officier).

À CETTE FIN, IL VOUS EST DEMANDÉ DE FOURNIR AVANT VOTRE ARRIVÉE PLUSIEURS DOCUMENTS INDISPENSABLES À VOTRE PRISE EN COMPTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE CORRESPONDANT À VOTRE NOUVEAU STATUT.

Afin de constituer cette prise en compte, vous trouverez ci-dessous les documents à transmettre à l'adresse suivante sef.bgp.eg.tulle@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Votre solde est versée obligatoirement sur un compte courant (postal ou bancaire) à votre nom personnel. **Ce compte doit obligatoirement être domicilié en France (IBAN commençant par FR).**



En cas de difficultés pour obtenir l'ouverture d'un compte, vous pouvez bénéficier d'une procédure de droit au compte par le biais de la Banque de France.

N'oubliez pas d'apporter plusieurs RIB ou RIP.

DOCUMENTS À FOURNIR AU FORMAT PDF (UN document par fichier)	DESCRIPTION
Certificat médical de visite d'aptitude à l'engagement	CERTIFICAT_MEDICAL_NOM_PRÉNOM
Carte d'identité	CNI_NOM_PRÉNOM
Acte de naissance	EAN_NOM_PRÉNOM
Relevé d'identité bancaire (compte courant, pas de livret A, pas de livret jeune)	RIB_NOM_PRÉNOM
Attestation ou copie carte vitale (stipulant votre numéro de sécurité sociale)	ATTESTATION_SÉCURITÉ_SOCIALE_NOM_PRÉNOM
Permis de conduire (recto/verso)	PERMIS_NOM_PRÉNOM
Journée défense et citoyenneté (JAPD ou JDC)	JAPD_NOM_PRÉNOM
Diplômes scolaires	NOM DU DIPLÔME_NOM_PRÉNOM
Diplômes militaires	NOM DU DIPLÔME_NOM_PRÉNOM
Situation de famille, selon le cas	
CONCUBINAGE	
Attestation de vie commune	ATTESTATION_CONCUBINAGE_NOM_PRÉNOM
Acte de naissance du conjoint	EAN_CONJOINT_NOM_PRÉNOM
Attestation ou copie carte vitale avec numéro de sécurité sociale du conjoint	CARTE_VITALE_CONJOINT_NOM_PRÉNOM
PACS	
Attestation de PACS	PACS_NOM_PRÉNOM
Acte de naissance du conjoint	EAN_CONJOINT_NOM_PRÉNOM
Attestation ou copie carte vitale avec numéro de sécurité sociale du conjoint	CARTE_VITALE_CONJOINT_NOM_PRÉNOM
MARIAGE	
Acte de mariage	MARIAGE_NOM_PRÉNOM
Acte de naissance du conjoint	EAN_CONJOINT_NOM_PRÉNOM
Attestation ou copie carte vitale avec numéro de sécurité sociale du conjoint	CARTE_VITALE_CONJOINT_NOM_PRÉNOM
DIVORCE	
Jugement de divorce	JUGEMENT_DIVORCE_NOM_PRÉNOM
Jugement des affaires familiales pour la garde des enfants	JUGEMENT_GARDE_ENFANT_NOM_PRÉNOM
ENFANT	
Acte de naissance des enfants	EAN_ENFANT_NOM_PRÉNOM



Les documents demandés devront respecter les règles suivantes :

- Format pdf uniquement (**pas de photographie**)
- 1 seul document par scan (si document recto-verso → 1 scan unique)
- Nommage des scans : respecter la description désignée ci-dessous

Le métier de gendarme est un métier exaltant mais qui peut parfois présenter des risques physiques pour vous même ou pour autrui. Aussi, il est indispensable de se protéger face aux aléas de la vie professionnelle choisie.

Afin de favoriser la protection de ses agents, le Ministère des Armées accorde à certains organismes référencés de protection sociale complémentaire ainsi qu'à certaines sociétés d'assurance, la possibilité de rencontrer, au sein de ses enceintes, les personnels militaires et civils qu'il emploie pour les informer sur les garanties offertes par ces prestataires. Le choix de ces organismes a été réalisé au regard des garanties et assurances proposées à tarifs négociés et adaptées aux contraintes et risques que présentent le métier des armes.

Pour permettre aux élèves de faire leurs choix en matière de protection sociale complémentaire, deux séquences sont actuellement organisées comme suit :

La séquence d'information

MUTUELLES : d'une durée de deux heures pour les élèves-gendarmes et de 4 heures pour les élèves-gendarmes adjoints volontaires, cette séance se déroule en principe **le mardi matin de chaque 2^{ème} semaine de stage.**

Elle est consacrée à l'intervention des représentants des organismes de prévoyance devant la promotion concernée au complet. Elle comprend un temps de temps de rencontre avec les prestataires, laissé à l'initiative des élèves.

ASSURANCES : celle-ci se produira normalement en 4^{ème} semaine de formation.

La séquence de souscription

Destinée à permettre aux élèves de concrétiser leur choix, elle se déroule en « distanciel » avec le prestataire que chaque élève aura choisi.

Fiche 1.6 Services à disposition

L'ANTENNE MÉDICALE DE L'ÉCOLE

L'antenne médicale est composée de médecins et infirmiers du Service de Santé des Armées. Ils assurent les urgences, les consultations, les accidents en service au sein et pour l'école de gendarmerie. Ils effectuent aussi les visites médicales réglementaires, les demandes d'aptitudes particulières ainsi que la mise en condition sanitaire des nouveaux incorporés.

L'antenne médicale de la gendarmerie de Tulle est ouverte du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Durant les heures ouvrables, toutes les urgences sont accueillies à l'antenne médicale.

En dehors des heures ouvrables, en cas d'urgence, l'hôpital de Tulle est situé à 2km de l'école de gendarmerie.



LE POLE SOCIAL

Le pôle social est à la disposition du personnel militaire et civil de l'école en vue de recueillir ses sollicitations. Il est composé d'une assistante sociale et d'un référent entraide gendarmerie.

Rôle de l'assistante sociale :

L'assistante sociale a pour mission d'accompagner les élèves dans tous les domaines de leur vie familiale et professionnelle, afin qu'ils puissent poursuivre leur formation dans de bonnes conditions.

Elle les écoute, les conseille, les oriente afin de trouver des solutions adaptées à chaque situation.

Elle est chargée d'étudier et de constituer des dossiers de demande de secours, de prêts mais aussi de mettre en place toutes les mesures dispensées par l'action sociale des armées. Elle n'assure pas les permanences. Elle reçoit sur rendez-vous.

Vous pouvez la joindre par téléphone au : 06 08 42 61 71.

Elle travaille en collaboration avec le référent entraide gendarmerie.

L'ENTRAIDE GENDARMERIE

L'entraide gendarmerie symbolise le rapprochement de deux grandes entités sociales : la caisse nationale du gendarme et la fondation de la maison de la gendarmerie (œuvre reconnue d'utilité publique). Unies dans un seul but : être au service des gendarmes et de leur famille, elles se veulent continuellement force de proposition et d'amélioration, pour apporter un soutien sans faille aux membres de la communauté gendarmerie qu'ils soient en activité ou en retraite. C'est ainsi qu'un panel d'aides sociales adaptées, allocations et services ont été mis en place pour vous aider afin de pallier les difficultés rencontrées dans tous les moments de votre vie.

Vous pouvez le joindre au : 06 45 71 27 82

RÉSEAU ÉGALITÉ & DIVERSITÉ

La Gendarmerie Nationale et bien entendu, l'école de gendarmerie de Tulle sont impliquées dans une démarche de labellisation relative à la lutte contre les discriminations et à l'égalité professionnelle.

Chaque compagnie d'instruction dispose de cadres de contact appelés référents égalité et diversité (RED).

Vous aurez durant votre formation un cours spécifique sur cette thématique.

AUMÔNERIE

Un aumônier militaire catholique est présent à l'école.

Indépendamment de la confession de chacun, l'aumônier est à la disposition de tous les personnels de l'école pour :

- apporter une écoute, un conseil personnalisé ou un soutien ;
- préparer les sacrements ;
- organiser des rencontres et pèlerinages.

DIVERS

L'école dispose également :

- d'une **laverie automatique** (paiement par carte bancaire) ;
- d'un **salon de coiffure (ouvert le mercredi de 09h à 13h et de 13h30 à 17h)**. Il est nécessaire d'arriver à l'école avec une coupe de cheveux courte pour les hommes. Les femmes doivent attacher leurs cheveux en chignon lorsqu'ils sont longs (7,50 € coupe incorporation).
- D'un **foyer** (ouvert du lundi au jeudi de 12h à 17h puis de 18h à 19h45, le vendredi de 9h à 11h puis de 12h à 15h)



FOURNITURES SCOLAIRES

Des documents d'instruction vous seront remis à l'école.

Il vous est demandé d'apporter :

- un classeur grand format, des feuilles blanches et des feuilles à carreaux perforées, stylos de couleur noire et rouge, une règle graduée de 30 cm, deux carnets de poche à spirales format 13 X 9, surligneurs de couleurs différentes.

Recommandations :

- se doter d'équipements connectés permettant de maintenir le contact avec l'extérieur ;
- venir avec des vêtements et sous-vêtements en nombre suffisants pour 15 jours ;
- matériels personnels nécessaires à la formation : stylos, papier, carnet, produits d'hygiène ;

Il est conseillé d'éviter d'emporter des bijoux et tout objet de valeur.

Le port des piercings est interdit lors des différentes phases d'instruction.

Pansements couleur chair pour masquer les éventuels tatouages.

Fiche 2.1 Formation élève gendarme



Avant votre entrée en école, vous aurez accès à la plate-forme de formation « Gendform3.0 » sur laquelle vous pourrez enregistrer des cours en version numérique.

Dès votre arrivée à l'école, vos connaissances intellectuelles et vos capacités physiques seront évaluées notamment dans les domaines suivants : orthographe, topographie, course à pied (4 km), grimper de corde, tractions, exercices abdominaux et connaissance du milieu militaire.

Le résultat, appelé « constat initial », vous permettra de vous situer et d'orienter vos axes d'effort.

Il vous est vivement conseillé, dès à présent, d'actualiser vos connaissances par vos propres moyens mais aussi via l'application internet « Gendform 3.0 », et de vous entraîner à la pratique du sport.

Dès votre arrivée, vous signerez votre contrat d'engagement. Celui-ci peut être dénoncé :

- à tout moment, sur demande de l'élève, qui demeure libre de son choix,
- lorsque l'élève est jugé inapte à l'emploi de gendarme pour :
- échec à la formation et non-obtention du CAG (Certificat d'aptitude à la gendarmerie) ;
- inaptitude physique définitive ou inaptitude physique préexistant à l'engagement ;
- inadaptation à la vie militaire et à l'état de gendarme, constatée à la suite de fautes multiples ou graves contre l'honneur ou la probité.

Votre cycle de formation initiale en école comprend 2 volets complémentaires et indissociables :

Le gendarme, militaire des forces armées (« kaki »)	Le gendarme, soldat de la Loi (« bleu »)
<p>La formation militaire générale regroupe des cours de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissance du milieu militaire - topographie - déontologie et éthique militaire - instruction tactique - optimisation du potentiel individuel et collectif - sécurité de services de garnison <p>et se concrétise par un séjour en camp de cinq jours, appelé « bivouac ».</p>	<p>L'instruction professionnelle se compose de cours de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances de la Gendarmerie - éducation civique - agent de police judiciaire - agent de la sécurité des flux et de la mobilité - formation aux progiciels gendarmerie - contact et proximité numérique - techniques de communication - formation au maintien de l'ordre - maîtrise sans arme de l'adversaire - formation aux techniques d'intervention <p>et elle est ponctuée d'un stage de formation maintien de l'ordre d'une semaine au Centre National d'Entraînement des Forces de la Gendarmerie (CNEFG), à Saint-Astier (24).</p>
<p>Durant ces deux volets vous ferez beaucoup de sport (épreuves physiques Gendarmerie et parcours d'obstacles) et vous apprendrez à maîtriser un adversaire avec ou sans armes</p>	

Le contrôle de la formation :

Votre niveau de formation sera évalué périodiquement par deux contrôles continus (CC1 et CC2), un examen de fin de 1ère phase et un examen final.

Une moyenne cumulée de 10/20, permet d'obtenir le Certificat d'Aptitude de la Gendarmerie (CAG).

Un redoublement peut être accordé aux élèves dont la moyenne est insuffisante ou pour raisons médicales.

Un classement final est élaboré à partir des résultats obtenus majorés par une note d'aptitude. Il vous permettra de choisir votre première affectation en fonction de votre rang.

Le futur gendarme doit posséder obligatoirement le permis de conduire catégorie B avant la fin de la formation (initiale et complémentaire, soit dans le délai de 12 mois). Si vous n'êtes pas titulaire de ce permis, vous devez rapidement prendre vos dispositions pour préparer cet examen, en dehors de votre scolarité.

VOTRE SOLDE

Tout au long de leur scolarité, les élèves-gendarmes sont placés sous le régime de l'internat et logés en chambres collectives. Leur rémunération s'élève à 1417 euros nets.

Dès leur affectation en unité, les gendarmes nouvellement promus sont tenus d'occuper le logement qui leur est attribué gratuitement par nécessité absolue de service.

Fiche 2.2 Formation élève gendarme adjoint volontaire « Agent de police judiciaire adjoint »

Dès votre arrivée, vous signerez votre contrat d'engagement. Celui-ci pourra être dénoncé :

- à tout moment, sur demande de l'élève, qui demeure libre de son choix ;
- lorsque l'élève est jugé inapte à l'emploi pour :
 - échec à la formation ;
 - inaptitude physique définitive ou inaptitude physique préexistant à l'engagement ;
 - inadaptation à la vie militaire et à l'état de gendarme, constatée à la suite de fautes multiples ou graves contre l'honneur ou la probité.

Vous suivrez une formation initiale en école de 13 semaines selon un programme défini par le répertoire des activités et des compétences et une formation complémentaire non tutorée de 12 semaines en unité.

Volume horaire total : 520 h réparties en 6 blocs matière

- formation militaire générale
- formation spécifique aux techniques d'intervention
- moyens de lutte contre la délinquance
- appropriation du territoire
- technique de communication
- sport

La scolarité des EGAV-APJA est sanctionnée par 1 contrôle continu et 1 examen final, permettront l'obtention du certificat technique de qualification (CTQ- GAV/APJA).

/_ \ En fonction des circonstances, la durée de formation peut être réduite. En période de COVID19, elle est de 5 semaines.

SYNTHÈSE DES NOTES

À l'issue de la scolarité et en application des coefficients, les élèves font l'objet d'une note moyenne générale comprenant :

- la note moyenne du contrôle continu n°1 (coefficient 30) ;
- la note moyenne de l'examen final (coefficient 50) ;
- la note d'aptitude (coefficient 20). Celle-ci est établie sur la base de l'appréciation portée sur l'élève par son encadrement (grille d'évaluation) et arrêtée par le commandant d'école.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans note d'aptitude éliminatoire (inférieure à 8/20), dans le cadre du contrôle continu et examens.
- obtention du certificat initial d'aptitude au tir (CIAPT) au pistolet automatique.

SI LA MOYENNE GÉNÉRALE EST SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 10/20 : Obtention du certificat technique de qualification (CTQ) attribué en unité opérationnelle à l'issue de huit semaines de votre affectation.

VOTRE SOLDE

Dès leur incorporation en école, les élèves sont placés sous le régime de l'internat, logés en chambres collectives et nourris, à titre gratuit. Leur rémunération s'élève à 819 euros nets.

Affectés en unité, les GAV APJA bénéficient d'une allocation d'alimentation de 217 euros ainsi que de la réduction de 75% sur les tarifs SNCF. Ils sont logés, à titre gratuit, en chambre individuelle.

Fiche 2.3 Formation élève gendarme adjoint volontaire « Emploi particulier »

Dès votre arrivée, vous signerez votre contrat d'engagement. Celui-ci peut être dénoncé :

- à tout moment, sur demande de l'élève, qui demeure libre de son choix.
- lorsque l'élève est jugé inapte à l'emploi pour :
 - échec à la formation ;
 - inaptitude physique définitive ou inaptitude physique préexistant à l'engagement ;
 - inadaptation à la vie militaire et à l'état de gendarme, constatée à la suite de fautes multiples ou graves contre l'honneur ou la probité.

Une formation initiale en école de 6 semaines selon un programme défini par le répertoire des activités et des compétences.

Volume horaire total : 240 h réparties en 3 blocs matière

- préparation militaire opérationnelle
- contact de proximité et numérique
- sécurité du gendarme en intervention

La scolarité des EGAV-EP est sanctionnée par 1 examen final en 5^{ème} semaine, pour l'obtention du certificat technique de qualification (CTQ- GAV/EP).

SYNTHÈSE DES NOTES

À l'issue de la scolarité et en application des coefficients, les élèves font l'objet d'une note moyenne générale comprenant :

- la note moyenne de l'examen final ;
- la note d'aptitude.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

→ moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans note d'aptitude éliminatoire (inférieure à 8/20). La note d'aptitude est établie sur la base de l'appréciation portée sur l'élève par son encadrement (grille d'évaluation) et arrêtée par le commandant d'école.

→ obtention du certificat initial d'aptitude au tir (CIAPT) au pistolet automatique.

SI LA MOYENNE GÉNÉRALE EST

- SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 10/20 = CTQ.
- INFÉRIEURE OU ÉGALE À 10/20 : REDOUBLEMENT POSSIBLE SUR PROPOSITION DU COMMANDANT D'ÉCOLE.

VOTRE SOLDE

Dès leur incorporation en école, les élèves sont placés sous le régime de l'internat, logés et nourris, à titre gratuit, en chambres collectives. Leur rémunération s'élève à 819 euros nets.

Affectés en unité, les GAV EP bénéficient d'une allocation d'alimentation de 217 euros ainsi que de la réduction de 75% sur les tarifs SNCF. Ils sont logés, à titre gratuit, en chambre individuelle.

Fiche 2.4 Aptitude médicale

Les candidats à l'admission en gendarmerie doivent présenter une aptitude médicale conforme aux exigences et aux contraintes inhérentes aux fonctions qu'ils exercent.

Pour cela, avant votre arrivée à l'école, vous devez effectuer une visite médicale d'expertise initiale afin d'apprécier votre aptitude à servir en gendarmerie. **Pour cette visite vous devez vous munir de votre Carnet de santé et votre carte de groupe sanguin.**

Le certificat médical est adressé par mail à la section élèves en formation (SEF) de l'école.

À votre arrivée à l'école, un entretien réalisé par un infirmier sous l'autorité d'un médecin des armées sera effectué. Votre aptitude médicale pourra être réévaluée si nécessaire.

En cas d'inaptitude médicale, le contrat d'engagement peut être dénoncé par l'autorité militaire.

En raison du contexte sanitaire actuel et afin de respecter les prescriptions gouvernementales, différentes mesures sanitaires sont mises en œuvre.

Aussi, vous ne serez autorisé à entrer dans l'enceinte de l'école de gendarmerie pour y suivre votre formation, **QUE** si vous remplissez et retournez le **questionnaire médical et la fiche de renseignements** (ci-dessous) à l'adresse suivante : **amg92.tulle@gendarmerie.interieur.gouv.fr**

Questionnaire à destination de l'antenne médicale de Tulle; à renvoyer à l'adresse suivante:

amg92.tulle@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Grade :
- Nom : Prénom :
- Age :
- Adresse du lieu de confinement
- Adresse mail personnelle :
- Numéro de téléphone portable :
- **Avez-vous un ou des symptômes suivants ? (indiquez celui ou ceux présentés)**
 - Fièvre (Température >38°C)
 - Fatigue
 - Malaise
 - Courbatures
 - Mal de gorge
 - Toux et/ou Essoufflement
 - Rhinite
 - Conjonctivite
 - Diarrhées
 - Perte du goût et/ou de l'odorat
 - Autre :
- **Si vous avez été testé au COVID-19 votre résultat est-il ?:**
 - Positif
 - Négatif
- **Dans les 14 jours précédents avez-vous été en contact avec une personne positive au COVID-19 ou présentant des symptômes décrits précédemment :**
 - OUI si oui à quelle date :
 - NON
- **Avez-vous des antécédents médicaux pouvant justifier des précautions quant au risque de contamination au COVID-19 ? : indiquez celui ou ceux présentés**
 - Asthme,
 - Hypertension artérielle,
 - Diabète
 - Cancer sous traitement
 - Obésité (IMC > 30)
 - Insuffisance rénale
 - Autre :

Date et signature :

Fiche 2.5 Vie à l'école

RÉGIME D'HÉBERGEMENT

Vous vivrez en caserne et occuperez une chambre (unité de vie) d'une capacité de 2 à 6 personnes selon les bâtiments d'accueil. Le nécessaire de couchage vous sera fourni (draps, couvertures, traversin).

Compte tenu du volume de connaissances à acquérir, le régime de l'école est l'internat. Vous bénéficierez cependant de temps libres qui vous permettront de quitter périodiquement la caserne.

EMPLOI DU TEMPS

L'emploi du temps est variable selon la programmation des cours. Généralement, une journée se déroule comme suit :

- 05H30 : Lever
- 06 H 15 – 07 H 00 : Petit déjeuner
- 08 H 00 - 12 H 00 : Instruction
- 12 H 00 : Déjeuner
- 13 H 30 - 17 H 30 : Instruction
- 18 H 30 : Dîner
- 20 H 00 - 22 H 00 : Étude
- 22H30 : Extinction des feux

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et sont ponctués de rassemblements réguliers à 7h45, 13h15 et 17h30. Des exercices en soirée et de nuit sont régulièrement programmés.

QUARTIERS LIBRES

Vous pourrez être autorisé(e) à sortir à l'intérieur des limites de la garnison en tenue civile une fois par semaine à partir de la 4^{ème} semaine. L'autorisation de sortie est à la diligence du commandant d'unité, dans la plage horaire 18H00 - 23H30. Le quartier libre peut toutefois être modifié ou supprimé sur décision du commandement en raison des restrictions imposées par la crise sanitaire de COVID 19 ou pour les besoins de l'instruction.

PERMISSIONS

En principe, vous bénéficiez :

- régulièrement, d'une permission de fin de semaine lorsque l'unité n'est pas en service pour l'instruction ou en « servitudes » ;
- de deux permissions d'une semaine chacune au cours de la scolarité à 8 mois ; et d'une seule pour les stages à 6 mois ;
- d'une permission en cas d'événement familial exceptionnel (décès, naissance, mariage).

Lors de vos quartiers libres et départs en permissions, une tenue civile correcte est exigée (les survêtements, jupes et robes courtes, casquettes, shorts, effets déchirés sont proscrits). Des règles particulières concernant votre attitude vestimentaire seront précisées à votre arrivée.

RESTAURATION

Deux salles à manger sont réservées aux élèves.

Seuls les élèves-gendarmes adjoints volontaires sont nourris gratuitement.

Pour les élèves-gendarmes, les tarifs des repas sont mentionnés à titre indicatif, ils sont susceptibles d'évoluer :

→ petit-déjeuner : 2,40€ Déjeuner 4,79€ Dîner 4,79€

Les repas sont obligatoirement pris à l'école lorsque vous êtes en service.

VISITES DES FAMILLES

Elles sont possibles en dehors des heures de service, les soirs d'autorisation de sortie et les week-ends de permission. À cet effet, l'école dispose d'une hôtellerie joignable au 05 55 21 77 88.

CHAMBRE	TARIF
1 personne	30 €
2 personnes	35 €
3 à 5 personnes	45 €

COMMUNICATION



Vous pouvez utiliser votre téléphone personnel en dehors des heures de cours. Les règles relatives à l'utilisation des téléphones mobiles à l'intérieur de l'école vous seront précisées à votre arrivée.

En cas d'urgence, vous pouvez être contacté à l'école de gendarmerie en passant par le standard : 05 55 21 79 99. Il appartient à votre correspondant de demander votre compagnie.

Durant votre stage votre adresse sera la suivante :



EG OU EGAV NOM Prénom
.....^{ème} compagnie d'instruction^{ème} peloton
École de gendarmerie de TULLE
Caserne la Bachellerie – BP 170
19012 TULLE CEDEX

L'absence d'indication de votre compagnie peut impliquer des difficultés de distribution de vos courriers.

ANNUAIRE DES NUMÉROS UTILES :

Standard École	05 55 21 79 99
Permanence Cercle Mixte	06 48 94 35 35
Assistante sociale	05 55 21 79 10
Entraide gendarmerie	05 55 21 77 50
Aumônier	06 59 65 92 94
Service informatique	05 55 21 79 42
Reprographie	05 55 21 79 44
Service personnel militaire	05 55 21 79 47
Service élèves en Formation	05 55 21 76 73
Secrétariat Antenne Médicale	05 55 21 79 60
URGENCE infirmerie	05 55 21 78 59
État Major	05 55 21 79 39
Habillement	05 55 21 79 76
Buanderie	05 55 21 76 48
Santé et sécurité au Travail	05 55 21 76 65
Cercle Mixte	05 55 26 47 33
Hôtellerie	05 55 21 77 88
Bar élèves	05 55 21 78 09
Salon de coiffure (rdv)	05 55 21 78 38

Secrétariats de compagnies :

- Secrétariat 1^{er} compagnie 05 55 21 79 93
- Secrétariat 2^{ème} compagnie 05 55 21 79 98
- Secrétariat 3^{ème} compagnie 05 55 21 79 33
- Secrétariat 4^{ème} compagnie 05 55 21 79 13
- Secrétariat 5^{ème} compagnie 05 55 21 79 22
- Secrétariat 6^{ème} compagnie 05 55 21 79 17
- Secrétariat 7^{ème} compagnie 05 55 21 79 92
- Secrétariat 8^{ème} compagnie 05 55 21 78 82
- Secrétariat 9^{ème} compagnie 05 55 21 76 82